



Préfecture de la Région Basse-Normandie
Préfecture du Calvados
Direction Départementale de l'Équipement du Calvados
S.E.G.T. / Bureau Foncier

Préfecture de l'Eure
Direction des Actions Interministérielles
Bureau de l'Urbanisme et de
l'Environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Mise à 2 X 3 voies de l'autoroute A 13 entre Bourneville et le contournement Sud-Est de Caen, du PR 146.80 au PR 217.60

Par inter-préfectoral du 10 juillet 2006, Monsieur le Préfet du Calvados et Monsieur le Préfet de l'Eure ont prescrit l'ouverture, le 4 septembre 2006, d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique portant à la fois sur les acquisitions foncières et les travaux pour la réalisation de la mise à 2 X 3 voies de l'autoroute A 13 entre Bourneville et le contournement Sud-Est de Caen du PR 146.80 au PR 217.60 sur le territoire des communes du Département du Calvados : St-André-d'Hébertot, Les Authieux-sur-Calonne, St-Julien-sur-Calonne, Surville, Pont-l'Évêque, St-Hymer, Reux, Clarbec, Drubec, Beaumont-En-Auge, Glanville, Bourgeauville, Annebault, Danestal, Cresseveuille, Angerville, Dozulé, Cricqueville-En-Auge, Goustranville, Basseneville, Troarn / Bures-sur-Dives, Banneville-La-Campagne, et du Département de l'Eure : Bourneville, Fourmetot, St-Ouen-des-Champs, Bouquelon, St-Mards-de-Blacarville, Toutainville, Triqueville, Fort-Moville, Le Torpt, Beuzeville, et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (POS et PLU) des communes de Pont-L'Évêque, Troarn/Bures-Sur-Dives, St-Mards-de-Blacarville et Beuzeville.

Le dossier pourra y être consulté du 4 septembre au 3 octobre 2006 inclus dans les Mairies des communes concernées aux jours et heures d'ouverture habituels ainsi qu'à la Préfecture du Calvados et à la Préfecture de l'Eure du lundi au vendredi de 8h45 à 16h00.

Les observations seront recueillies sur les registres ouverts à cet effet ou adressées par écrit soit aux maires qui les joindront aux registres, soit à la commission d'enquête au siège en mairie de 14130 Pont-L'Évêque.

De plus, un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les mairies suivantes :

➤ Dans le département de l'Eure :

BEUZEVILLE le vendredi 8 septembre 2006 de 9h00 à 12h00
ST-MARDS-DE-BLACARVILLE le lundi 18 septembre 2006 de 15h00 à 18h00
BOURNEVILLE le jeudi 28 septembre 2006 de 9h00 à 12h00

➤ Dans le département du Calvados :

PONT-L'ÉVEQUE le lundi 4 septembre 2006 de 14h00 à 17h00
CRESSEVEUILLE le mercredi 6 septembre 2006 de 16h30 à 18h30
BEAUMONT-EN-AUGE le mardi 12 septembre 2006 de 10h00 à 12h30
TROARN / BURES- SUR -DIVES le jeudi 14 septembre 2006 de 9h00 à 12h00
DOZULE le mercredi 20 septembre 2006 de 14h00 à 17h00
ST-ANDRE-D'HEBERTOT le vendredi 22 septembre 2006 de 15h00 à 18h00
CRICQUEVILLE-EN-AUGE le mardi 26 septembre 2006 de 10h30 à 12h30
ANGERVILLE le mardi 26 septembre 2006 de 14h00 à 16h00
PONT-L'ÉVEQUE le mardi 3 octobre 2006 de 9h00 à 12h00

A l'issue de la clôture de l'enquête, dans un délai d'un mois, le président de la commission d'enquête transmettra les dossiers et registres avec son avis et ses conclusions à M. Préfet du Calvados avec copie à M. le Sous-Préfet de Lisieux, à M. le Sous-Préfet de Bernay, à M. le Préfet de l'Eure. Ces derniers transmettront leurs avis à M. le Préfet du Calvados qui adressera l'ensemble à M. le Directeur Départemental de l'Équipement.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquêtes à la Préfecture du Calvados, à la Préfecture de l'Eure, à la Sous-Préfecture de Lisieux, à la Sous-Préfecture de Bernay, à la Direction départementale de l'Équipement du Calvados, à la Direction départementale de l'Équipement de l'Eure et dans les Mairies concernées après transmission et dépôt des pièces dans les délais légaux.